

Le Plan d'épargne retraite continue sa progression



Le Plan d'épargne retraite est un dispositif d'épargne à long terme issu de la réforme de l'épargne retraite introduite par la loi du 22 mai 2019 dite « loi Pacte ». Ce nouveau contrat, venant remplacer notamment le contrat Madelin et le Perp, permet d'accumuler une épargne pour compléter ses revenus au moment de la retraite, sous forme de rente ou de capital, selon le choix de l'épargnant au moment du déblocage du plan.

Contrat disponible depuis le 1^{er} octobre 2019, l'Autorité des marchés financiers a tenu à faire le point sur la place qu'occupe le PER sur le marché de l'épargne retraite. Ainsi, on apprend que l'encours du PER Collectif a atteint environ 8 milliards d'euros fin 2020 (contre 3 milliards fin 2019). Le nombre total de titulaires de PER Collectif s'élevait, quant à lui, à 1,15 million.

Pour les PER assuranciels (individuels), l'encours total à fin 2020 s'élevait à environ 13 milliards d'euros alimenté par 1 million de détenteurs. La collecte a représenté 10,8 milliards en 2020, dont 7 milliards issus de transferts de plans d'épargne retraite ouverts antérieurement (Perp, contrat Madelin...).

Globalement, à fin 2020, le nombre total de détenteurs de PER était de 2,8 millions et l'encours total estimé à 31,6 milliards d'euros. En 2021, le PER continue sa progression. À fin mai 2021, les PER assuranciels comptaient 1,7 million

d'assurés, chiffre en forte progression, et l'encours s'élevait à près de 20 milliards d'euros (+7 milliards en 5 mois).

[Lettre de l'observatoire de l'AMF, n° 43 – juillet 2021](#)

© 2021 Les Echos Publishing